



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question écrite n° 118619

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les délocalisations et, plus particulièrement, sur le rapport d'information déposé par la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale. En effet, ce rapport propose, en matière de politique d'aide aux PME, de faciliter l'accès des PME aux marchés publics notamment par un site internet unique assurant une meilleure information des PME. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement sur les délocalisations d'une part et son avis quant à cette proposition d'autre part. - Question transmise à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.

Texte de la réponse

L'article 56 du nouveau code des marchés publics a repris les dispositions du code précédent introduisant la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Désormais, les acheteurs publics ont la possibilité de mettre à disposition des entreprises candidates les documents afférents à la consultation par voie électronique. De même, les entreprises peuvent communiquer avec les acheteurs publics par voie électronique. Ces nouvelles procédures permettent de renforcer le principe d'égalité d'accès à la commande publique en fixant un cadre uniforme des pièces constitutives du dossier de consultation. Les offres des entreprises ne souffriront plus des différences de présentation qui s'avéraient préjudiciables surtout aux plus petites d'entre elles. Pour renforcer les avantages liés à la dématérialisation des marchés publics, un nouveau portail « pme.service-public.fr » a été mis en place par les services de la Documentation française. Il mutualise l'ensemble des informations destinées aux PME qui souhaitent accéder aux marchés publics.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118619

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1684

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4181